

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE MODIFICATIF

PRÉFECTURE D'EURE-ET-LOIR

PROLONGATION DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE OUVERTE INITIALEMENT DU 20 NOVEMBRE AU 20 DECEMBRE 2019, PAR ARRÊTE DU 29 OCTOBRE 2019, AU TITRE DES INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT – Demande d'autorisation environnementale concernant la création du parc éolien « La Vallée de la Thironne » (12 aérogénérateurs et 4 postes de livraison électrique), sur les communes de MÉRÉGLISE, MONTIGNY LE CHARTIF et VIEUVICQ

→ **OBJET** : Prolongation de 15 jours de l'enquête en cours, sur décision du commissaire enquêteur, suite à la transmission d'un porter à connaissance du 05 décembre 2019 par le maître d'ouvrage, en raison de l'identification d'erreurs matérielles dans le dossier de demande

→ **MAÎTRE D'OUVRAGE** : SOCIÉTÉ COMBRAY ENERGIE (Siège social : 12 rue de Martin Luther King, 14280 SAINT-CONTEST)

→ **LES INFORMATIONS RELATIVES AU PROJET POURRONT ÊTRE OBTENUES** auprès de Mme Clémence ANDREU SABATER, Chef de projets de la société JPee - tel 07.70.02.58.88 – [clemence.andreu-sabater@jpee.fr](mailto:clemence.andreu-sabater@jpee.fr)

→ **LE DOSSIER COMPLET (porter à connaissance inclus) EST DÉPOSÉ EN MAIRIES DE MÉRÉGLISE, MONTIGNY-LE-CHARTIF et VIEUVICQ**, où le public pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des mairies au public

**LE DOSSIER COMPLET EST CONSULTABLE SUR LE SITE INTERNET** : <https://www.registre-dematerialise.fr/1768>

L'arrêté préfectoral prolongeant la durée de l'enquête publique, l'avis d'enquête modificatif, et le porter à connaissance sont également consultables par voie dématérialisée sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir (<http://www.eure-et-loir.gouv.fr/Politiques-publiques/Enquetes-Publiques-et-consultation-du-public/Enquetes-publiques/En-cours>).

→ **COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR** : Dans le cadre de cette prolongation, **M. Denis MACLOUD**, désigné en qualité de commissaire enquêteur, assurera une permanence supplémentaire dans les conditions suivantes :

DATE	HEURE	LIEU
Samedi 4 janvier 2020 (permanence ajoutée)	9h00 à 12h00	Mairie de Vieuvicq – 2 rue Saint Martin

→ **PENDANT LA DURÉE DE L'ENQUÊTE, LE PUBLIC POURRA FORMULER LES OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** :

- sur le registre papier ouvert à cet effet en mairies de **MÉRÉGLISE, MONTIGNY-LE-CHARTIF et VIEUVICQ** et accessible aux heures habituelles d'ouverture au public,
- par voie postale, courrier adressé au commissaire enquêteur en mairie de **VIEUVICQ**, siège de l'enquête
- à l'adresse électronique suivante : [enquete-publique-1768@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-1768@registre-dematerialise.fr)

→ **LE RAPPORT ET LES CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SERONT CONSULTABLES, PENDANT UN AN A COMPTER DE LA CLÔTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE**, en mairies de Méréglise, Montigny-le-Chartif, Vieuvicq, Blandainville, Brou, commune nouvelle de Dangeau (Bullou, Mézières-au-Perche), Chassant, Combres, Dampierre-sous-Brou, Frazé, Happonvilliers, Illiers-Combray, La Croix-du-Perche, Les Châtelliers-Notre-Dame, Les Corvées-les-Yys, Magny, Marchéville, Mottereau, Nonvilliers-Grandhoux, Saint-Avit-les-Guespières, Saint-Eman et Yèvres, communes dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet et à la préfecture d'Eure-et-Loir – DC – bureau des procédures environnementales et sur le site internet de la préfecture d'Eure-et-Loir .

→ **À L'ISSUE DE LA PROCÉDURE RÉGLEMENTAIRE**, Madame la Préfète d'Eure-et-Loir accordera l'autorisation sollicitée assortie de prescriptions ou prononcera un refus par arrêté motivé.